

ATTESTATION D'ACCUEIL

Les dépôts de dossiers et retraits se font uniquement sur rendez-vous.

Plus d'informations :

malakoff.fr / 01 47 46 76 65 / etatcivil@ville-malakoff.fr

1. Identité du demandeur (original + photocopie)

- carte nationale d'identité, passeport ou carte de résident

La présence du demandeur est obligatoire.

2. Logement du demandeur (originaux + photocopies)

Si vous êtes propriétaire :

- acte de vente avec superficie en m² du logement
- facture EDF ou téléphone ou internet (validité de moins de 3 mois)

Si vous êtes locataire :

- contrat de location avec superficie en m² du logement
- facture EDF ou téléphone ou internet ou quittance de loyer (validité de moins de 3 mois)

3. Ressources de la famille (originaux + photocopies)

- 3 derniers bulletins de salaire, pensions, location de retour à l'emploi, indemnités journalières, allocations familiales
- dernier avis d'imposition

4. Informations sur la personne hébergée

- copie du passeport de la personne hébergée avec toutes les informations ci-dessous :
 - noms, prénoms date et lieu de naissance, nationalité
 - numéro du passeport, dates de délivrance et d'expiration, lieu de délivrance

5. Timbre fiscal d'une valeur de 30 €

À acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr

Horaires de la mairie de Malakoff

- lundi : 8h30-12h & 13h30-18h • mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- jeudi : 8h30-12h • samedi : 9h-12h